Journal Historique sur les dominante, chacun dans son resfort, n'avant rien voulu ceder l'un à l'autre dans cette occalion.

T. Thion fair ombra. geaux Pres. enx Angli-CAME.

Pour donner une preuve que les Ecossois ni les Anglois n'ont jamais envilagé le Traité d'Union comme favorable à leur Religion byteriens en difference, il ne faut que jetter les veux sur les procedures opposées des deux Parlemens. Au mois de Janvier dernier les Coloques ou Sinodes des Ministres Presbiteriens affemblés en Ecosse produisirent une Requête au Parlement de ce Royaume-là, pour representer que l'Union alloit à la destruction de leur Religion, en faveur de l'Anglicane; & le Duc de Quensbury, Grand Commissaire de la Reine se vit contraint de donner le consentement Royal à un Acte de précaution que ce Parlement passa pour la sûreté de la Religion Presbiterienne, sans quoi les Ecossois n'auroient pas consenti à l'Union.

Le 27. du même mois de Janvier il s'éleva au Parlement d'Angleterre une difficulté toute opposée: car le Duc de Buckingham. les Comtes de Nottingham, de Rochester & Milord Haversham representerent Chambre Haute que les Ecossois ne se soumettoient à l'Union, que dans la vûë de travailler à l'avancement de la Religion Presbyterienne, au préjudice & au renversement de l'Eglise Anglicane: cette remontrance donna lieu au Parlement d'Angleterre de passer un Acte pour l'opposer à celui d'Ecosfe. & affdrer la Religiou d'Angleterre con re les atteintes que voudroient lui donner les Presbyteriens: toutes cas formalitez n'ont pas été suffisantes pour diffiper la crainte des zelateurs de parti, les Predicateurs prêchent